

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
12 DECEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,

le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Christine SAVARY.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°174-2019 – FINANCES – RENOUELEMENT BAIL CINEMA LA COURONNE A
LA ROCHE-BERNARD-NIVILLAC**

M. Guy DAVID, Vice-Président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 17-2017 du 9 mai 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le bail de dérogation à intervenir entre l'Association Culturelle et des Loisirs, gestionnaire du cinéma La Couronne situé sur La Roche-Bernard-Nivillac et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Ce bail précaire, conclu pour une durée de 3 ans, prévoit le versement d'un loyer annuel de 12 000 € auxquels s'ajoute, pour la deuxième et la troisième année, une part variable indexée sur le nombre d'entrées, soit :

- 0,10 € par entrée payante jusqu'à 22 500 entrées
- 0,25 € par entrée payante à partir de la 22 501^e entrées

Ce bail prenant fin au 31 mars 2020, le Vice-président propose de procéder à la signature d'un bail commercial d'une durée de 9 ans maximum et de conserver le même montant de loyer fixe. En revanche, concernant la part variable, suite aux différents échanges qui ont eu lieu avec le gestionnaire, il est proposé de supprimer la deuxième part variable. Ainsi, le montant du loyer annuel serait de 12 000 €, augmentés d'une part variable de 0,10 € par entrée payante.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20191217-DELIB_174_2019-DE

- **SIGNER** le bail commercial à intervenir entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et l'Association Culturelle et des Loisirs, ou toute autre société qui s'y substituerait, pour la gestion du cinéma La Couronne situé sur La Roche-Bernard-Nivillac.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le *20/12/19*

Le Président,

